



RÈGLEMENT DES TROPHÉES EFFERVESCENCE 2024

Le salon EFFERVESCENCE a pour ambition majeure de donner de la visibilité aux acteurs économiques val d'oisiers, et plus particulièrement à la production industrielle et aux services qui y sont associés.

À l'occasion de ce rendez-vous annuel, les organisateurs ont souhaité reconduire **les TROPHEES EFFERVESCENCE « Innovation », « Madeln95 », « Création d'entreprise Michel LEFEVRE »** et ajouter **un quatrième trophée « Impact 95 »**. Ces 4 trophées visent à **valoriser le produit ou le service** d'entreprises industrielles ou de services aux industries du Val d'Oise.

LES CANDIDATS

La participation aux TROPHEES EFFERVESCENCE est prioritairement ouverte aux entreprises EXPOSANTES sur le salon EFFERVESCENCE 2024. Le siège social ou un établissement secondaire du candidat doit être situé sur le département du Val d'Oise. Le produit ou service présenté est la seule propriété intellectuelle du candidat ou de son équipe.

Les réseaux participant à l'organisation du salon pourront, chacun, présenter un candidat membre de leur réseau.

Chaque entreprise exposante ne pourra postuler qu'à un seul trophée à la fois (Innovation, Madeln95, Création d'entreprise Michel LEFEVRE ou Impact 95).

Les vainqueurs des trois années précédentes ne peuvent pas candidater.

MODALITÉS D'INSCRIPTIONS

Pour participer à l'un des 4 trophées, les candidats doivent remplir le **formulaire disponible depuis leur espace exposant** sur le site internet www.saloneffervescence.fr **avant le lundi 4 mars 2024**.

- Les candidatures aux trophées sont ouvertes pour les exposants au salon Effervescence du lundi 18 décembre 2023 au lundi 4 mars 2024. **Les formulaires d'inscription sont disponibles en téléchargement à partir de leur espace exposant.**
- Les candidatures aux trophées sont ouvertes pour les entreprises membres d'un réseau organisateur du salon Effervescence mais non exposantes, du lundi 18 décembre 2023 au lundi 4 mars 2024. **Les candidats doivent alors se rapprocher des responsables du réseau organisateur** pour obtenir le formulaire d'inscription disponible en téléchargement depuis l'espace exposant du dit réseau.
- Les organisateurs se réservent la possibilité d'ouvrir les candidatures aux entreprises non-exposantes au salon Effervescence en cas de déficit de candidatures constatées.

Les dossiers d'inscription complétés sont à retourner par email à l'adresse f.bosseur@ceevo95.fr avant le 4 mars 2024.

Attention : Pour chaque trophée, seuls les 15 premiers dossiers de candidature reçus et répondant aux critères seront examinés (un seul dossier par entreprise).

PROCESSUS DE SÉLECTION, CRITÈRES D'ÉVALUATION ET COMPOSITION DU JURY

1. Processus de pré-sélection

Le produit ou service proposé fera l'objet d'une présentation synthétique dans les conditions mentionnées sur le bulletin d'inscription. A l'issue de la période de réception, soit le lundi 4 mars 2024, les membres du comité de sélection se réuniront pour déterminer les 6 candidats qui resteront en lice pour la phase finale du concours pour chacun des trophées Innovation, MadeIn95, Création d'entreprise Michel LEFEVRE ou Impact 95.

Les membres voteront à bulletin secret sur la base d'une grille de critères. Les 6 projets retenus pour chaque trophée seront ceux qui obtiendront le plus de points au total (addition des points de chaque grille remplie par les membres du comité de sélection).

Le comité de sélection est souverain dans ses choix.

2. Processus de sélection

À l'issue de cette première phase, le comité de sélection contactera les entreprises ayant candidaté aux trophées Innovation, MadeIn95, Création d'entreprise Michel LEFEVRE, ou Impact 95 qu'elles soient retenues ou non, au plus tard **le jeudi 14 mars 2024**.

3. Jury final des trophées

Le matin de l'événement, soit le 19 mars 2024, les 6 candidats sélectionnés pour chacun des trois trophées viendront présenter oralement pendant **3 minutes maximum** le produit ou service retenu. Le candidat aura la possibilité de projeter un support de type PowerPoint de 2 slides maximum **devant le Jury**. Une session de questions/réponses de 3 minutes maximum entre le jury et le candidat pourra suivre cette présentation.

Le Jury élira le gagnant pour chaque catégorie.

4. Critères de sélection (concernent les 2 phases de sélection des trophées Innovation, MadeIn95, Création d'entreprise Michel LEFEVRE et Impact 95).

Les réponses à ces critères devront clairement apparaître dans le formulaire de réponse qui sera renseigné par le candidat en ligne.

Les projets reçus seront évalués sur la base des critères de sélection suivants :

Les critères d'évaluation pour le trophée « Innovation » :

Dans le cadre du trophée Effervescence de l'innovation, les organisateurs ont choisi de retenir les 2 formes d'innovations suivantes :

- L'innovation de produit

L'introduction d'un bien ou d'un service nouveau. Cette définition inclut les améliorations sensibles des spécifications techniques, des composants et des matières, du logiciel intégré, de l'ergonomie ou autres caractéristiques fonctionnelles.

- L'innovation de procédé

La mise en œuvre d'une méthode de production ou de distribution nouvelle ou sensiblement améliorée. Cette notion implique des changements significatifs dans les techniques, le matériel et/ou le logiciel.

Les critères d'évaluation seront :

- Facilité de compréhension de la description de l'innovation
- Originalité de l'innovation
- Etendue du public concerné par le progrès apporté
- Perspective de commercialisation de l'Innovation
- Motivation pour candidater à ce trophée Effervescence

Les critères d'évaluation pour le trophée « MadeIn95 » :

- Le produit ou service présenté est labellisé "madein95". Si votre produit ou service n'est pas encore labellisé, cliquez ici : <https://www.entreprises.cci-paris-idf.fr/web/cci95/made-in-95>
- Au moins 50% de la valeur du prix de revient doit provenir de fabrication ou de développement situé géographiquement dans le Val d'Oise et/ou 50% de l'effectif de l'entreprise est basé en Val d'Oise.
- Facilité de compréhension de la description du produit ou service
- Capacité du produit ou service à valoriser le département du Val d'Oise par ses spécificités et par son image positive
- Etendue du public concerné par le produit ou service
- Perspectives de développement
- Motivation pour candidater à ce trophée Effervescence

Les critères d'évaluation pour le trophée « Création d'entreprise Michel LEFEVRE » :

- Entreprise de plus de 1an et de moins de 3 ans
- Adéquation créateur.trice / projet
- Originalité de l'idée
- Perspectives de développement du ou des produits et services et solidité du modèle économique
- Motivation pour candidater à ce trophée Effervescence

Les critères d'évaluation pour le trophée « Impact 95 » :

- Gouvernance de l'entreprise : sa mission, ses valeurs, chartes, indicateurs...
- Relations au travail et inclusion : dialogue social, égalité des chances, GPEC ...
- Limitation des impacts environnementaux : gestion de déchets, énergie, économie circulaire, ...
- Recherche de partenaires (fournisseurs) en adéquation avec les valeurs de l'entreprise
- Implications et actions locales (ancrage territorial)
- Motivation pour candidater à ce trophée Effervescence

Composition du jury

Les membres des jurys seront choisis par les membres du comité de sélection des trophées Effervescence pour leur expertise dans les domaines relatifs aux 4 concours **Innovation, MadeIn95, Création d'entreprise Michel LEFEVRE et Impact 95.**

DROIT À L'IMAGE

Les candidats autorisent les organisateurs :

- à faire un usage libre des images (photos, vidéos) captées à l'occasion de la manifestation
- à faire référence au nom de l'entreprise et de son représentant
- à proposer une présentation succincte de la nature du produit ou service présenté dans le cadre d'opérations de communication (articles, site internet de la manifestation, flyers,...) visant à promouvoir le candidat.

PROLONGATION OU MODIFICATION DE LA COMPÉTITION

L'organisateur se réserve le droit de prolonger, d'écourter, modifier ou annuler la présente compétition à tout moment. Des additifs et modifications de ce règlement peuvent alors éventuellement être publiés pendant la compétition. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement. Tout changement fera l'objet d'informations préalables par tout moyen approprié.